

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Paris, le 7 avril 2017

La ministre

à

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction publique

Référence : D17006379

Vos réf. : Votre lettre DFP/2017/3165 du 30 janvier 2017

Objet : Demande de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon à bénéficier d'un caisson hyperbare.

Chère Annick

Par lettre en date du 30 janvier 2017, vous avez appelé mon attention sur une demande de la Direction des territoires, de l'agriculture et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon de bénéficier d'un caisson hyperbare, en vue d'assurer la sécurité des plongeurs de cette administration en cas d'accident.

J'y suis totalement favorable au même titre que cette solution a été retenue en Polynésie, à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe. J'ai demandé à mes services de commander immédiatement cet équipement et je demande au préfet d'organiser son installation dans les locaux du centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les médecins pourront ainsi l'utiliser pour gérer les accidents de plongée, en cas de travaux sous-marins ou d'activités sportives, ainsi que pour traiter certaines pathologies qui nécessitent cet équipement.

A ds.


Ségolène ROYAL

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Paris, le 7 avril 2017

La ministre

à

Monsieur François POUPARD
Directeur général des infrastructures, des
transports et de la mer

Monsieur Thierry COQUIL
Directeur des affaires maritimes

Objet : Demande de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon à bénéficier d'un caisson hyperbare.

La Direction des territoires, de l'agriculture et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon a appelé mon attention sur la nécessité, pour la sécurité des agents plongeurs de cette administration, de bénéficier d'un caisson hyperbare, en vue d'assurer leur sécurité en cas d'accident. Elle a fourni un dossier technique à l'appui de sa demande, précisant le coût de l'équipement.

Je vous demande de faire le nécessaire pour acquérir très rapidement cet équipement, estimé à 306 700 euros HT et l'installer à Saint-Pierre-et-Miquelon. Je demande au préfet d'organiser son installation.



Ségolène ROYAL

*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Paris, le 7 avril 2017

La ministre

à

Monsieur Henri JEAN
Préfet de la Collectivité territoriale de
Saint-Pierre et Miquelon

Objet : Demande de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon à bénéficier d'un caisson hyperbare.

La Direction des territoires, de l'agriculture et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon a appelé mon attention sur la nécessité, pour la sécurité des agents plongeurs de cette administration, de bénéficier d'un caisson hyperbare, en vue d'assurer leur sécurité en cas d'accident.

J'ai demandé à mes services de commander immédiatement cet équipement dont je souhaite que vous coordonniez son installation dans les locaux du centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon.


Ségolène ROYAL

